

DATE DE CONVOCATION 10/05/2022 L'an deux mille vingt deux, le seize mai à vingt heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE

10/05/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**EN EXERCICE : 23****PRESENTS : 20****PROCURATIONS : 02****VOTANTS : 22**

Etaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – POLONI Pascal – COUZIGOU Laurent – DILMAN Patrick – CAMBE Thierry - VALADE Pierre – JADAS Christian – RESSIOT Didier – MOHAND O’AMAR Abdelbaki – DUBERNET Thierry – MILANESE Antoine – TILLOS Marie-Hélène – ALLARD Aurélie – RESSES Lisa – FABRE Sylviane – DE MARCHI Céline – BAGES LIMOGES Carine -BELLOC Brigitte – DALL ANESE Lisa – CAPRAIS Dominique

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. MmeAbsents : M. Mme MACHEFE Thomas – BROUILLON Monique – SICARD ChristineProcurations : Madame BROUILLON Monique à Monsieur MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Madame SICARD Christine à Monsieur MILANESE Antoine

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

043/2022**OBJET DE LA****DELIBERATION :****ATTRIBUTION NOM DE RUES A L’ECO QUARTIER.**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le MAIRE expose au CONSEIL MUNICIPAL

Que suite à l'aménagement de l'Ecoquartier, il y a lieu de dénommer 3 voiries nouvelles, à savoir :

- 1. Une voirie reliant la route de Montplaisir et la route de Montplaisir Nord. Il est proposé de dénommer cette voirie « **Allée des Pruniers** ».
- 2. Une voirie reliant la route de Montplaisir à l’Allée des Pommiers. Il est proposé de dénommer cette voirie « **Allée des Tilleuls** ».
- 3. Une voirie reliant la route de Montplaisir Nord à l’Allée des Charmilles. Il est proposé de dénommer cette voirie « **Chemin des Frênes** ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE**

AR Prefecture

047-214702334-20220516-043_2022-DE
Reçu le 17/05/2022
Publié le 17/05/2022

- D'accepter la dénomination des rues de l'éco quartier et les choix de la commission.

- D'attribuer pour la voirie 1, l'appellation de : **ALLEE DES PRUNIER.**

- D'attribuer pour la voirie 2, l'appellation de : **ALLEE DES TILLEULS.**

- D'attribuer pour la voirie 3, l'appellation de : **CHEMIN DES FRÊNES.**

Que Monsieur le Maire, ou son représentant sont chargés de mettre en œuvre la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazille

Le 17 mai 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZÈRE

